

# L'ECHO DE ST-FRANÇOIS

Journal communautaire de St-François Vol.3 No.5

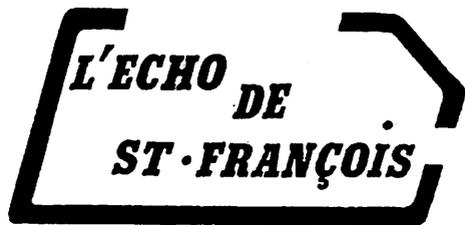


photo: Jean-François Noël

## SOMMAIRE

L'Écho du Patrimoine .....	3
Comment ça va? .....	4
Cercle de Fermières .....	5
Recette de l'Écho .....	6
Bibliothèque du Rocher .....	8
L'Écho des Clubs .....	9
Message du Service d'Incendie .....	10
Calendrier des activités .....	16
Les jeux de l'Écho .....	18
L'Écho des Loisirs et des Sports .....	20
Chronique du Maire .....	22-23
L'Écho municipal .....	24-30
Les Petites Annonces .....	33

MARS 1996



C.P. 321  
 St-François de Montmagny - GOR 3AO  
 Tél.: (418) 259-2567

**Journal communautaire réalisé bénévolement.**

Réjean Cloutier	Publicité	259-2567
Jocelyne Roy	Trésorière	259-2114
	Petites Annonces	259-2114
Rosaire Simard	Distribution	259-7888
Raynald Laflamme	Équipe de rédaction	259-2659
	Secrétariat	
Lorraine Lamonde	Équipe de montage	259-2433
Jean-François Noël	Directeur	259-7641
Conrad Lamonde	Directeur	259-7295

Les lettres ou articles doivent être dûment signés par leur auteur. Le journal n'assume aucune responsabilité quant aux idées émises dans ses différentes composantes.

De plus, le journal se réserve le droit de rejeter toute lettre à caractère libelleux ou encore de l'abréger ou de la corriger avant publication.

CONTRIBUTION	COÛT MENSUEL	COÛT ANNUEL
Carte d'affaires	\$10.00	\$ 96.00
1/4 page	15.00	144.00
1/2 page	30.00	288.00
1 page	50.00	480.00
ABONNEMENT ANNUEL EXTÉRIEUR	3.00	24.00
<b>ABONNEMENT GRATUIT À TOUS LES RÉSIDENTS DE ST-FRANÇOIS</b>		
Petite Annonce	2.00	

Impression: Imprimerie St-Raphaël Enr.  
 Photo 1ère page numération, gracieuseté de Garant Inc.

Dépôt légal: Bibliothèque Nationale du Québec et du Canada

**AVIS AUX ORGANISMES**

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE**

**QUE LA DATE DE REMISE  
 POUR VOS ARTICLES,  
 PUBLICITE ET ANNONCES  
 EST MAINTENANT**

**LE 13 DE CHAQUE MOIS**

**P.S.:** Vous avez quelques minutes? Nous recherchons des bénévoles pour l'assemblage du journal.

**POUR L'ANNÉE 95, LE COÛT D'UN  
 ABONNEMENT EXTÉRIEUR EST MODIFIÉ**  
 Abonnement annuel extérieur: Coût mensuel \$3.  
 Coût annuel \$24.

**NUMÉROS DE TÉLÉPHONE  
 IMPORTANTS**

- AMBULANCE: .....248-2000**
- C.L.S.C. A.-RIVARD .....248-1518**
- FEU: .....248-3360**
- MUNICIPALITÉ: .....259-7228**
- SURETÉ DU QUÉBEC: .....248-3705**
- CENTRE ANTI-POISON  
 DU QUÉBEC ..... 1-800-463-5060**
- TEL-JEUNES: ..... 1-800-263-2266**



MEMBRE DU  
**RPM**  
 COMMUNAUTAIRE



## L'ARRONDISSEMENT SCOLAIRE NO.7

**L**e 29 juin 1887, François-Xavier SIMARD, Antonio LAFLAMME, et autres, demandent qu'un arrondissement scolaire soit formé à partir des quatrième et cinquième concessions de la paroisse de St-François.

Une réunion, annoncée en chaire par le curé OLIVA et tenue sur place chez Pierre DUCHESNEAU fait connaître qu'il y a dans ces deux concessions entre 30 et 35 enfants d'âge scolaire. Les gens sont bien disposés mais l'état de pauvreté de la grande partie de ces colons les met dans l'impossibilité de bâtir une école et de la maintenir.

Le curé OLIVA consent à intervenir auprès du surintendant de l'instruction publique, on délimite formellement les frontières de l'arrondissement projeté: le 18 juillet on admet que les limites de l'arrondissement seront les 4ème et 5ème concessions sur la largeur de St-François avant l'annexion de la partie de la seigneurie de St-Vallier.

Les commissaires déclarent qu'il sont dans l'impossibilité de faire fonctionner une école sans une aide généreuse du Gouvernement. Les discussions et les démarches se poursuivent et, le 9 juin 1890 on impose à chacun des 6 arrondissements existants un prélèvement de \$7.00 pour aider au fonctionnement de l'école no.7. On loue, pour \$12.00 par année, la maison d'Antoine SIMARD (lot cadastral no. 404). Ce sera l'école no.7. Dans ces conditions fragiles et pénibles l'arrondissement no.7 est lancé.

Le 11 janvier 1891, la commission scolaire décide de construire une maison d'école de 30 x 25 pieds à une étage de 12 pieds. On annonce que le paiement de la répartition pourra se faire en nature: matériaux et services. Une réunion présidée par le curé OLIVA, des contribuables, décide que l'école sera bâtie sur le lot no.398.

Pour éviter des discussions, la commission scolaire fait savoir que les pièces de bois 30,5 pieds de longueur pour le carré de la maison vaudront \$0.80 chacune, celles de 25,5 pieds \$0..70 chacune. La main d'oeuvre sera rénumérée au taux de \$0.80 par jour.

Les appels d'offres désignent François-Xavier SIMARD comme entrepreneur, Alexandre SIMARD assurera la surveillance du chantier.

À l'automne 1895, les écoliers entrent dans leur école. Malgré des ressources très maigres cette école jouera un rôle comparable aux autres écoles des "vieux arrondissements".

Une confirmation du rôle de l'école no.7 est donnée par les commissaires et par l'inspecteur scolaire. En 1911, une augmentation de \$20.00 est accordée à la titulaire de l'école no.7, l'évaluation du rendement de l'école no.7 par l'inspecteur Louis-Philippe GOULET en 1911 est notée Très bien: en 1914-1915, Très bien, en 1918-1919 la note est Excellent, en 1919-1920 l'école et la titulaire sont évalués à 8.5 sur 10.

De 1921-1922 à 1926-1927, le jugement de l'inspecteur établit des notes de Très bien pour chacune des années à l'exception de 1923-1931 que la note est Bien.

À suivre...

Louis-Philippe Bonneau

*Pour voir clair!*  
SANS FRAIS  
1 800 265-2626  
AIDE ET RÉFÉRENCE  
Montréal et les environs  
5 2 7 - 2 6 2 6  
Nous sommes là pour vous aider...

## COMMENT ÇA VA?

par Jean-François Noël

*Intervenir: Pourquoi, pour qui et comment?*

**L**orsque l'on travaille comme professionnel en relation d'aide, nombreuses sont les personnes qui nous posent des questions sur la façon dont nous nous prenons pour intervenir face à différentes problématiques.

Bien évidemment, il n'y a pas de méthodes toutes «prêtes» à appliquer selon que nous faisons face à telle ou telle autre problématique. Par ailleurs, il existe en effet certaines bases d'intervention sur lesquelles nous pouvons compter et qui, au fil des années ont obtenu leur part de succès. Par exemple, si nous prenons le cas de la psychologie, certaines personnes ne font essentiellement que de la recherche pour ainsi mieux comprendre les problématiques et conséquemment développer de nouvelles méthodes d'intervention ou encore d'en parfaire d'autres déjà existantes. Tout comme en médecine, nous avons à faire face à de nouveaux types de problèmes.

Prenons le cas du suicide chez les jeunes, certaines causes ne sont plus les mêmes qu'autrefois, le nombre tend à augmenter au cours des années, etc. C'est donc toute la dynamique du phénomène qui est en perpétuel changement et ainsi, en tant que professionnels, nous devons nous ajuster à ces changements.

Par ailleurs, même s'il existe habituellement un cadre d'intervention pour une problématique en particulier, chaque cas rencontré en est un différent, donc demande un ajustement. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il peut devenir fastidieux de généraliser lorsque l'on aborde des sujets tels que les causes, les conséquences et les méthodes de traitements utilisées en psychologie. Par exemple, pour une personne qui consulte pour un problème d'épuisement professionnel (burnout), il peut s'avérer possible que 10 ou 12 entrevues avec un thérapeute soient suffisantes, pour une autre, le traitement peut s'avérer plus ou moins long.

Il existe aussi ce que l'on nomme l'intervention de crise. À ce moment, on parle d'intervention d'urgence. Par exemple, dans le cas d'une personne suicidaire ou encore de traitements à la suite d'une

agression, d'un vol à mains armées, etc. Ce type d'intervention a donc pour objectif premier, d'abaisser le niveau de tension ressenti et ainsi de revenir à un fonctionnement plus adéquat ou «normal».

Il y a aussi des interventions que nous pouvons qualifier d'indirectes, comme ce fût le cas lors de la St-Valentin par exemple, où l'Ordre des psychologues offrait un service d'écoute téléphonique. Un autre exemple est celui des lignes d'écoute sur le suicide, la ligne parents anonymes, etc. Cette façon d'intervenir, bien qu'indirecte, offre généralement un support non négligeable, au contraire. Mais étant donné ses caractéristiques, il peut également s'agir d'un type d'intervention de crise, car le suivi à long terme est alors impossible.

Ce qui est important de retenir, c'est que pour chaque personne, il est nécessaire d'ajuster le traitement en conséquence. Par ailleurs, il est faux de croire qu'il est essentiel de consulter un intervenant pendant une longue période de temps pour pouvoir constater certains changements. Encore une fois, cela dépend de la problématique et de l'histoire de celle-ci.

**AUTOPRO.**  
**CARROSSERIE**

**GARANTIE NATIONALE**

tant que vous êtes  
propriétaire de votre  
véhicule.

- Service de "Frame Master"
- Installation de pare-brise
- Voitures de courtoisie
- Estimation gratuite

**VOTRE VÉHICULE EST VOTRE FIERTÉ,  
VOTRE SATISFACTION EST LA NÔTRE !**

**GARAGE FERNAND LANGLOIS ET FILS**

174, 4e Rue, Montmagny

Tél.: (418) 248-5622

Fax: (418) 248-7071 Rés.: (418) 248-6072

**PLUS DE 39 ANS D'EXPÉRIENCE**

## CERCLE DE FERMIERES

- *Réunion mensuelle* des membres du Cercle de Fermières, *mercredi le 6 mars*, à 20 h00 au local habituel. La présence de chacune de vous est toujours bien appréciée, membres et non-membres, nous vous attendons en grand nombre.
- Mois de la nutrition
- Nous aurons comme invité, "un notaire".
- Comme travaux du mois: sac à épingles, tablier, poignées et sous-plats au choix.
- Met principal fait avec gruau, par exemple: biscuits, muffins, pouding, etc.

*Pensée du jour:*

"Aucun adulte ne serait debout si, enfant, il ne s'était pas relevé après la première chute".

Yvette Lamonde, prés.

## LES GALERIES DE L'AUTO

MONTMAGNY



248-2323

248-7877

248-0057

140, 150, 160, boul. Taché O., Montmagny, QC, G5V 3A5

# DES MILLION\$ tous les vendredis



## LA RECETTE

de L'Écho

### Croustillant aux pommes

- 6 pommes
- 12 c. thé margarine légère
- 1/2 tasse gruau
- 20 biscuits "Breton"
- 1/3 tasse cassonade
- 1 c. thé cannelle
- 1/4 c. thé muscade

**D**époser les tranches de pommes dans le fond d'un moule et le recouvrir de papier d'aluminium. Cuire au four à 350°F pendant 20 minutes.

Mélanger le reste des ingrédients et saupoudrer sur le mélange de pommes. Cuire au four à découvert pendant 20 minutes ou jusqu'à tendre.

Cercle de Fermières



### POUR HOMMES SEULEMENT

*Tu te sens dépressif,  
tu ne te comprends plus,  
tu n'arrives plus à te détendre,  
tu sèmes la peur autour de toi,  
tu abuses de ton pouvoir  
sur ta conjointe et tes proches,  
tu as des excès de colère,  
de violence.*

*T'as besoin d'aide, mais tu n'as  
personne à qui te confier*

**Tu veux changer,  
alors appelle-nous!**



**Entraide au Masculin  
247-5030**

### L'écho: une voix qui doit être entendue

Pas facile d'obtenir la reconnaissance publique de son milieu même lorsqu'on dessert la population de Saint-François. C'est ce qui est arrivé dernièrement, deux fois plutôt qu'une, à votre journal communautaire L'Écho.

À deux reprises, en janvier dernier, L'Écho a été écarté (volontairement ou non, la question leur est posée) d'événements majeurs qui se sont déroulés sur son territoire. Le premier, l'enlèvement des barils qui a attiré et la grande presse et la presse régionale. Le second, l'annonce du projet d'assainissement des eaux. Deux projets qui ont créé des irritants dans la population.

C'est certain que le premier rôle de la presse, quelle qu'elle soit, est de se tenir informée de tout ce qui se déroule dans son milieu. Elle n'a pas à attendre le petit carton d'invitation.

La presse communautaire, cependant, doit composer avec une réalité qui ne lui facilite pas la tâche dans la couverture d'événements médiatiques. Elle publie le plus souvent une fois par mois et est dirigée par des bénévoles. Même si ces derniers ont la meilleure volonté du monde, il leur est impensable, voire impossible, de rester au guet 24 heures sur 24 comme le ferait tout bon journaliste.

À partir de ce constat, il serait appréciable que les autorités concernées aient le réflexe d'avoir L'Écho sur leur liste d'invités. C'est certain qu'un journal communautaire n'est pas la grande presse qui débarque avec ses gros "Kodaks", ni la presse régionale hebdomadaire qui fait appel à des journalistes rémunérés. Mais elle doit être respectée pour ce qu'elle est: un observateur et un acteur privilégiés de la vie des gens qu'elle dessert. En fait, elle est tout ce qui en fait un journal sérieux et non ce que certains veulent lui faire jouer: un papier sans trop grande importance, une presse inoffensive et complaisante.

Hélas, pour ceux qui pensent ainsi, L'Écho de Saint-François adhère à une école de pensée qui fait d'elle une presse démocratique, vouée aux seuls intérêts de ses membres et de ses lecteurs. Elle n'est pas un organe de propagande municipale. Et en ce sens elle commande le respect de ce même pouvoir, pourtant si empressé de recourir à la grande presse lorsque l'événement lui est favorable.

L'Écho représente une voix dans cette cacophonie d'intérêts "politicaillieux". Lorsque cette voix est absente de tout débat en cours, c'est tout un pan de l'accès à la libre information qui tombe au plus grand malheur des lecteurs, gens de St-François.

**Raynald Laflamme  
pour l'Écho**



MOULÉES - QUINCAILLERIE - MATÉRIAUX

34, CHEMIN ST-FRANÇOIS OUEST  
ST-FRANÇOIS, CTÉ MONTMAGNY  
(QUÉBEC) GOR 3AO  
Tél.: (418) 259-7715  
Fax: (418) 259-7717



23, PRINCIPALE EST  
BERTHIER-SUR-MER  
(QUÉBEC) GOR 1EO  
Tél.: (418) 259-7718  
Fax: (418) 259-7719

25, OLIVIER MOREL  
LA DURANTAYE  
(QUÉBEC) GOR 1WO  
Tél.: (418) 884-2802  
Fax: (418) 884-2803

# Logirente

1995 1996

**Vous avez 57 ans ou plus ?  
 Vos revenus sont plutôt modestes ?  
 Vous dépensez plus de 30 %  
 de vos revenus pour vous loger ?**

L'allocation-logement LOGIRENTE  
pourrait vous aider.

**Pour vous renseigner,  
Procurez-vous** le dépliant  
LOGIRENTE 1995-1996 aux endroits  
suivants :

- Caisses Desjardins participantes;
- Banque Laurentienne;
- Clubs de l'âge d'or;
- C.L.S.C.;
- Communication-Québec.

## Téléphonez

- au bureau du ministère  
du Revenu du Québec de  
votre région

## OU

- à la Société d'habitation  
du Québec  
à Québec: 643-7676  
de partout ailleurs au Québec:  
1 800 463-4315 (sans frais)

Québec

## HOMMAGES AUX BÉNÉVOLES:

Depuis six mois que la Bibliothèque du Rocher est en fonction et je ne cesse de m'émerveiller devant l'engagement et le dynamisme des bénévoles. TOUS et TOUTES doivent se sentir concernés par cet article. Que ce soit par l'apport de plantes, par l'attention apportée aux soins de ces plantes et au bon ordre des lieux, par le souci d'apporter des améliorations à la bibliothèque et à nos services, par l'engagement délicat à créer des liens dans l'équipe des bénévoles par des activités sociales, par la fidélité à être à son poste de travail, par la disponibilité à remplacer ceux ou celles que des événements ou même nature empêchaient d'y être et en participant à la corvée de la rotation. Par le désir d'être toujours plus et toujours mieux un service apprécié de la population de St-François.

Mais je me dois de souligner d'une façon toute particulière, le travail constant et compétent de notre technicien en informatique: CHRISTIAN COLLIN, le sens des responsabilités et le dévouement des responsables de la collection locale: ANNETTE COLLIN ET JACQUES CHABOT, de même que la formidable organisation d'ANNETTE COLLIN lors de l'importante opération des rotations, le professionnalisme constant de notre responsable aux périodiques, aux demandes spéciales et surtout aux communications (Écho de St-François): RENÉE LEGAULT, la précision et la discrétion de notre trésorière: DENISE BERNARD, la patience et le tact de SIMONE THÉBERGE à rafraîchir la mémoire de nos abonnés (es), le travail sérieux et précis de FRANÇOIS LÉTOURNEAU aux statistiques. Et que dire du dynamisme, et du travail de l'équipe des activités culturelles composée de: MANON LAFLAMME, CAROLINE GARANT, LILIANE PROULX ET DIANE CORRIVEAU sous la responsabilité d'une "Pro" de l'animation: ISABELLE COLLIN.

A tous et à toutes en écrivant chacun de vos noms, je vous dis mes remerciements et mon admiration. et j'invite l'ensemble de la population à en faire autant. DENISE BERNARD, THÉRÈSE BÉRUBÉ-JEAN, NICOLE BLAIS, NICOLE BLAIS-GARANT,

MARIO BLOUIN, CHRISTIANE BOMBARDIER, DENIS E BOULET, JACQUES CHABOT, ANNETTE COLLIN, CHRISTIAN COLLIN, ISABELLE COLLIN, CAROLINE GARANT, DIANE GENDRON, MANON LAFLAMME, RENÉE LEGAULT, FRANÇOIS LÉTOURNEAU, MONIQUE MARTINEAU-BLAIS, DIANE PARÉ, GÉRALDINE PARÉ, HUGUETTE PARÉ, SIMONE PARÉ-THÉBERGE, LILIANE PROULX, THÉRÈSE V. LAMONDE.

Lucille Kirouac, responsable

## ATTENTION!

Nous aimerions avoir quelques personnes en plus; alors toutes personnes intéressées à se joindre à cette formidable équipe, vous pouvez donner votre nom à la Bibliothèque du Rocher, ou en appelant une ou l'autre des bénévoles.

## ACTIVITÉS:

N'oubliez pas les activités "Heures du Conte", "Création d'une histoire" et "Club des jeunes reporters", le premier samedi de chaque mois. Prochain rendez-vous le 2 mars 1996. Il est encore temps de vous inscrire au 259-2585

Isabelle, Caroline, Liliane, Manon et Diane

## NOUVELLES ACQUISITIONS:

LE DESTIN DE MARIE-EVA (Marie-Eva Gagnon-Gosselin), par Judith Gosselin-Doucet.

HISTOIRE POPULAIRE DU QUÉBEC, origines à 1791, par Jacques Lacoursière.

LES TÉMOINS PARLENT, GROSSE-ÎLE 1847, par R.M. Dompierre, M. O'Galligher

MÉMOIRES DE ROBERT LAMONDE, publiées par Yvan Lamonde.

Ces acquisitions ont été faites par la Société de Conservation du Patrimoine et sont prêtées à la Bibliothèque du Rocher pour votre plus grand profit et tant que votre intérêt durera. Nous les en remercions.

Les Communications, Bibliothèque du Rocher

## CLUB V.T.T. TADOUSSAC ST-FRANÇOIS INC.

FÉVRIER, déjà la moitié de la saison de passée. Malgré la mauvaise température de janvier, les sentiers ont quand même gardé leur allure. Il reste encore plusieurs bonnes semaines pour en profiter. Les prochaines activités:

• **Samedi le 2 MARS:**

nous fêterons ensemble le "10e ANNIVERSAIRE" de fondation du "CLUB V.T.T. TADOUSSAC ST-FRANÇOIS INC. Nous débiterons par une "PARADE AUX FLAMBEAUX" (départ du Centre des Loisirs de Saint-François jusqu'au Club), suivie d'un accueil chaleureux à notre chalet. Ce sera une soirée-retrouvaille puisque tous les membres et ex-membres, depuis 10 ans, seront invités.



• **Le 9 MARS prochain:**

un "RALLYE" pour divertir toute la famille. Venez vous amuser. C'est captivant de chercher des énigmes à travers la beauté de la nature hivernale.

• **Le 23 MARS :**

un "PARTY PYJAMA" organisé par Jean-Claude. Des prix pour les meilleures tenues...**WHOW!**

Pour finir, je vous remercie de votre encouragement, l'année se passe très bien, **soyez prudent et sécuritaire** en pratiquant votre sport favori.



**Linda Boutin**  
Membre de la direction

## J.P. BOLDUC INC.

ASSURANCE GÉNÉRALE

St-François, Montmagny

Lucie Bolduc  
C. d'A.Ass.  
Rés.: 259-2516

Simon Savoie  
C.d'A.Ass.  
Rés.: 259-2296

Bur.: 259-7781



64, Morigeau  
St-François, Qué.  
G0R 2G0

MARCHÉ MORIGEAU ENR.

André Blais & France Marois  
Propriétaires

ÉPICIER LICENCIÉ  
Cassette Vidéo, Bureau Poste

Tél.: (418) 259-7741



St-François, (B.P. Morigeau)  
Montmagny, Québec  
G0R 2G0

Tél.: (418) 259-7710  
Fax: (418) 259-7725



BOULANGER DOLAN DENAULT  
NOTAIRES & CONSEILLERS JURIDIQUES

Me MARC BOULANGER  
Notaire

70, rue de l'Anse, Montmagny (Québec), G5V 1G8 ☐ (418) 248-1414 · Téléc.: 248-8944

## Message du Service des Incendies.

### Chauffage au bois

Nous voilà rendu au mois de mars et vous avez chauffé votre poêle à bois tout l'hiver. Selon vos habitudes de chauffage et le bois avec lequel vous chauffiez, il est possible que votre cheminée se soit encrassée de créosote. Il y a fréquemment au mois de mars et avril des feux de cheminée occasionnés par l'accumulation de créosote dans les cheminées. Nous vous recommandons d'être très vigilant en cette période de l'année ou il y a encore des nuits froides et des journées de grand vent. Il est également très important de nettoyer les tuyaux du poêle régulièrement lorsque vous chauffez afin d'éviter tout risque d'incendie. Et surtout n'oubliez pas de faire ramoner votre cheminée cet été ou à l'automne, avant d'entreprendre un autre hiver.



### Circulation sur les lieux d'une urgence

Nous aimerions aussi vous sensibiliser au fait que si vous vous trouvez sur les lieux d'un incendie ou de tout autre incident d'urgence, de toujours laisser libre les voix de circulation. Nous avons souvent à faire face à des véhicules stationnés ou des gens qui bloquent ou ralentissent la circulation nuisant énormément aux véhicules qui sont requis sur les lieux d'interventions. Sachez également qu'il est très dangereux de passer sur des boyaux avec vos véhicules. Récemment nous avons eu un incendie où plusieurs véhicules passant sur nos boyaux, en ont endommagé trois, causant même la rupture de un. Imaginer un instant si des pompiers se seraient trouvés au même moment à l'intérieure de la maison avec une chaleur suffocante, privé d'eau pour combattre l'incendie et se protéger. De plus chaque fois que vous passez sur un boyau, vous provoquez un coup de bélier qui pourrait briser la pompe et aussi blesser des pompiers en les projetant au sol. Nous savons que les boyaux étendus sur le chemin occasionnent des incon vénients aux automobilistes mais nous sommes dans des situations de force majeure et nous faisons tout pour minimiser des désagréments.

### Réservoir de propane

Un comité de trois pompiers a été formé pour faire l'inventaire des endroits où l'on retrouve des réservoirs de propane de 100 litres et plus sur le territoire de la municipalité. Ceci a pour but de nous aider à planifier les interventions lors d'incendies pouvant impliquer du propane. Ils recueilleront des informations sur la capacité de chaque réservoir, ainsi que son orientation, la distance les séparant des bâtiments, les risques avoisnants, les sources d'eaux les plus près etc. Les pompiers membres de ce comité sont: M. Gilles Bonneau, M. Frédéric Jean, et M. Yvon Montminy. Si vous possédez des réservoirs de propane chez-vous nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous le faire savoir en communiquant avec un membre du Service des Incendies ou au bureau de la municipalité.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Le Service des Incendies.  
par: Sylvain Lamonde

<b>EXCAVATION TERRASSEMENT</b>	
<b>CHOIX VARIÉ DE MATÉRIEL NATUREL, TAMISÉ CONCASSÉ EN:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>•TERRE NOIRE</li><li>•SABLE ET GRAVIER</li><li>•PIERRE</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES ET CHAMPS D'ÉPURATION</li><li>•DRAINAGE</li><li>•NIVELAGE</li><li>•DÉNEIGEMENT</li></ul>
<b>ESTIMATION GRATUITE</b> PLUS DE 10 ANS D'EXPÉRIENCE À VOTRE SERVICE INFORMEZ-VOUS	
<b>MARTIN, RÉMI, DANIEL</b> <b>Terrassements Joncas &amp; Frères inc.</b> ENTREPRENEUR, EXCAVATION, TERRASSEMENT 241, Rte Normandie, Montmagny 248-2585 Fax: 248-8387	

# Programme d'assainissement des eaux

## Saint-François veut récupérer 100 000\$

par Raynald Laflamme

Simple erreur de chiffre ou tour de passe-passe de la part du Gouvernement du Québec, quoi qu'il en soit la Municipalité de Saint-François semble s'accrocher au chiffre de 2,7 M\$ qui a fait l'objet de discussions entre elle et Québec dans le cadre du Programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM).

Surprise dans le camp municipal le 26 janvier dernier! Lors de la conférence de presse tenue à Saint-François, le délégué régional de Chaudière-Appalaches, M. Jean-Guy Paré, annonçait la réalisation des travaux d'assainissement des eaux au montant de 2,6 M\$, soit 100 000\$ de moins que le montant attendu.

À la Municipalité, le secrétaire-trésorier, M. Yves Laflamme, a souligné que des discussions avaient cours avec le Gouvernement afin de récupérer ce montant d'autant plus que 85% du coût des travaux jugés admissibles est subventionné par Québec. En attendant le dénouement de ces discussions, la Municipalité s'est vu confirmer une aide de 2 100 000\$ et devra assumer sa part évalué à 390 000\$.

L'aide gouvernementale épaulera la

Municipalité dans l'installation de conduites de refoulement, la construction d'un poste de pompage situé dans le rang de la Rivière-du-Sud et de l'aménagement d'une station d'épuration du type étangs aérés (trois bassins reliés en série avec émissaire dans la rivière du Sud), située en zone verte sur les terrains de MM. Michel et Jean Lamonde, à l'est de la compagnie Garant.

Au sujet de l'emplacement de la station d'épuration, la Municipalité est toujours en attente d'une décision de dézonage de la part de la Commission de protection du territoire agricole.

Pour réaliser l'ensemble du projet, la Municipalité devra construire un réseau d'égout devant desservir une quarantaine de résidences et trois industries dans le secteur Morigeau. Elle dispose déjà d'une aide gouvernementale de 362 707\$ pour des travaux de plus de 600 000\$. Les eaux usées du secteur sont actuellement déversées soit dans la rivière Morigeau ou dans les fossés. Dans le secteur du village, près de 300 résidences et commerces verront leurs eaux usées traitées par la station d'épuration avant de regagner la rivière du Sud.

La part de financement assumée par la

Municipalité, soit 15%, se fera par un éventuel règlement d'emprunt. La durée de vie de la station d'épuration est d'environ cinquante ans, selon le secrétaire-trésorier. Sa conception prévoit une capacité de traitement pouvant recevoir sur le réseau d'égout cinq à sept nouvelles résidences par an. Un premier vidange des boues devrait se faire en dedans de huit ans.

L'ensemble des travaux devraient débiter à l'été et se terminer avant les neiges.

### Les satellites

Le mot "satellite" vient du latin *satelles*, qui signifie garde du corps. Il désigne tous les corps naturels et artificiels gravitant autour d'autres corps célestes. Ainsi, les planètes sont des satellites du Soleil, et la Lune est le seul satellite naturel de la Terre.

Les autres satellites de la Terre sont des dispositifs artificiels, mis en orbite par l'homme. Parmi leurs nombreuses applications, signalons la surveillance militaire, l'évaluation des ressources de la planète, la météorologie, les télécommunications et la recherche fondamentale.

RESTAURANT  
**L'ARRÊT**  
STOP

Autoroute 20, Sortie 364  
Berthier-sur-Mer / St-François  
Tél.: (418) 259-7704

- RÉUNION DE GROUPE
- COMMANDE POUR APPORTER



#### HEURES D'OUVERTURE:

Dimanche au Jeudi:  
6.00 a.m. à 11.00 p.m.  
Vendredi et samedi:  
6.00 a.m. à 2.00 a.m.

L'entreprise se mit ensuite à fabriquer des outils de jardin. On importa les têtes de râpeaux, les grattes ainsi que les outils forgés. Dans l'atelier à côté de chez lui, Omer Simard assemblait aussi à la main des balais à feuilles. *«On faisait travailler nos jeunes; pour les petits râpeaux, on leur donnait 2 cents et 5 cents pour les gros. On en produisait jusqu'à 600 par jour.»*

Entré à l'usine en 1954, Omer Simard devint l'homme de confiance de la compagnie. *«Il était loyal et travaillant»,* confie Daniel Garant. Et Ti-Mer avait une bonne complicité avec ses patrons. Il devint même le barbier de la famille. Et c'est Oscar qui lui a enseigné la technique. *«Le samedi soir, raconte-t-il, Oscar s'amenait chez nous pour couper les cheveux aux cultivateurs qui venaient faire écrémer leur lait par mon père, beurrier. Oscar m'a appris à faire des "brosses". Il m'a ensuite installé, au sous-sol du bureau, une chaise de barbier, un miroir, m'a donné des ciseaux, des peignes, des clippers... Et j'ai commencé à faire les cheveux aux gars de la famille.»*

Le 28 février 1958, Alphonse Garant mourait à l'âge de 69 ans des suites d'une embolie. L'entreprise qu'il avait créée à la sueur de son front était assise sur des bases solides et offrait de belles promesses d'avenir.

Son épouse Albertine lui survivra un quart de siècle et verra l'oeuvre de son époux prendre des proportions que lui-même n'aurait pas osé imaginer.



Production de lames de pelles.  
De gauche à droite, on reconnaît: Alphonse, Irénée, Marcel,  
Omer Simard et Marcel Chamberland.



Albertine verra l'oeuvre de son époux prendre des proportions  
que lui-même n'aurait même pas osé imaginer.

# GARANT®



*Avec Garant, c'est garanti!*

Lorsqu'Alphonse Garant mourut, son entreprise était sur le point d'atteindre son premier million de dollars de ventes. En 1947, le chiffre d'affaires était de 130,000 dollars. En 1951, il était de 330,000 dollars, et en 1959, il dépassait le cap du million.

En 1958, A. Garant & fils Limitée avait quatre représentants sur la route: Oscar Garant, président de la compagnie, W.J. (Bill) Moran, Léo Morin et J. Odilon Bouffard. Les compétiteurs n'étant pas nombreux, le marché était énorme. Oui énorme.



Catalogue de vente 1958

Dans le catalogue de la compagnie, édition 1958, on lit ce qui suit: «La compagnie A. Garant & fils Limitée a maintenant la ligne la plus complète dans les manches à outils et les outils complets jamais fournie par un fabricant canadien... Tout manche estampé GARANT est garanti être ce qu'il y a de mieux sur le marché et sera l'orgueil de tout bon marchand.»

La compagnie offrait à ses clients une vaste gamme de manches en noyer et en érable: manches de haches, de pics, de masses, d'herminettes, de marteaux, de hachettes, de portereaux. Et pour la ferme, manches de faux, de fourches à engrais, de fourches à ensilage, de bêches à terre avec poignée en acier, de râteaux à jardin, de grattes et petites pioches à jardin. Et pour usage général: manches de grattes à mortier, de râteaux à asphalté, de pelles avec poignée en bois et poignée en acier, de grattoirs à neige... La gamme des outils complets était aussi très variée: fourches à foin, fourches à paille, fourches à grange, fourches à engrais, fourches à ensilage, bêches à jardin. («Des fourches forgées d'un seul morceau d'acier à haute teneur de carbone», lit-on dans le catalogue). La compagnie offrait également à ses clients des râteaux, grattes à jardin, grattes à tabac, grattes à bettes, grattes à patates, grattes à mortier, tranche pelouse.. pelles forgées rondes et carrées, pelles à rigole ovales et carrées, pelles à charbon trempées, pelles à gravelle, pelles à neige, pelles à neige en aluminium, grattoirs à neige... lames de scies, limes, montures de scies, faux en provenance de l'Angleterre et de la Suède, haches et hachettes, pelles et grattoirs pour enfants (à partir de 36 cents chacun), fourches sans manche, pelles à neige sans manche, râteaux à feuilles sans manche, têtes de pics sans manche, etc.

Dans le même catalogue, la compagnie présentait à ses clients un nouvel assortiment de petits outils manuels à jardin chromés «tout à fait hors de l'ordinaire» de marque *TURF KING* (couteaux à pissenlits, truelles à transplanter...), dont Garant avait la distribution exclusive au Québec. «Évidemment, lit-on dans le même document, nos représentants ne peuvent être chez vous à toutes les semaines, mais il ne faudrait pas que ça vous empêche de nous contacter par la malle ou encore par téléphone (message renversé) lorsque vous avez besoin de marchandise rapidement.»

Avec GARANT, c'est GARANTI. Transport payé jusqu'à destination.  
Conditions: 2% 30 jours.

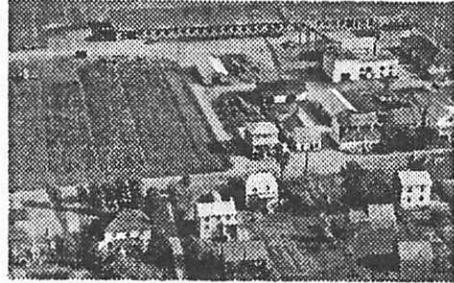
### *Comme des champignons*

L'entreprise prospérait, comme jamais Alphonse ne l'aurait imaginé. Des agrandissements s'imposaient presque tous les deux ans. De nouvelles machines et de nouveaux outils étaient achetés régulièrement.

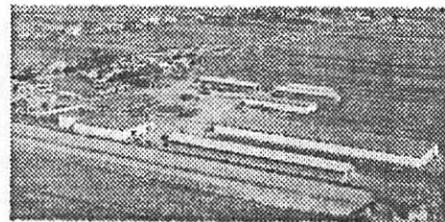
Comme à l'époque d'Alphonse, la machinerie qui entrait à l'usine était la plupart du temps reconvertie et adaptée aux besoins de la production. Durant les années 60, par exemple, l'entreprise se procura cinq tours de manches de haches qui tournaient deux manches à la fois et qui faisaient le sablage automatiquement. «*Comme ils n'étaient pas conçus pour travailler le bois sec, nous avons dû les modifier*», explique Daniel Garant. L'entreprise a également fait l'acquisition d'une machine qui faisait plusieurs opérations en une: elle coupait le manche en longueur, effilait les extrémités et perçait un trou dans un bout pour y fixer l'outil. Les mécaniciens de l'usine s'en sont inspirés pour concevoir une deuxième machine, encore plus perfectionnée. Le second modèle avait des qualités que l'original n'avait pas, sans ses défauts, bien entendu.

A. Garant & fils Ltée avait la chance de compter sur les services d'excellents machinistes; parmi eux, Émile Simard, un bon artisan *patenteux* qui fut également contremaître et Gonzague April, qui fut à l'emploi de la compagnie de 1944 à 1964. Ce dernier se souvient entre autres d'une machine qui servait à teindre les manches et qu'il avait patentée lui-même avec des roues de bicyclettes. Avant son départ, son fils Jean-Guy prit la relève avec Jean-Luc Couture, deux autres machinistes très créatifs. Gilles Garant, fils d'Oscar et petit-fils d'Alphonse, ayant hérité des talents de *patenteux* de son grand-père, a aussi fait profiter la compagnie de son habileté. On lui doit la création de deux machines servant à préparer les pièces de bois avant leur transformation en manche de hache ou de masse. L'une saisit le bout du morceau de bois et l'autre le dégrossit avant l'étape du tournage.

Selon le journal de Montmagny, l'entreprise A. Garant & fils Limitée couvrait en 1949, une superficie de 60 000 pieds carrés et regroupait 8 édifices. À partir des années 50, dans le champ, derrière la maison qu'avait bâtie Téléphore Garant, les bâtiments poussèrent comme des champignons. C'est Marcel Garant qui dirigea les travaux de construction des différentes bâtisses. En 1953, les propriétaires construisirent, à côté du premier séchoir, un bâtiment pour l'usine, de 81 x 173 pieds. Pour financer les travaux, ils empruntèrent à monsieur Anselme Prévost de Saint-François, la somme de 25 000 dollars, remboursable à raison de 3 000 dollars par année, à un taux d'intérêt de 5.5%, le tout payable semi-annuellement. En décembre de la même année, ils lui empruntèrent de nouveau la somme de 10 000 dollars pour l'installation de gicleurs automatiques. «*Monsieur Prévost était marchand général à Saint-François, se souvient Jean-Marie. Il nous avait vus grandir et avait confiance en nous.*» Une bâtisse de 91 x 241 pieds s'ajouta à l'usine en 1956; une autre de 202 x 60 pieds en 1970, deux autres de 148 x 60 et 415 x 140 pieds en 1972, et enfin, un bâtiment de 160 x 51 pieds, en 1976.



Vue de l'usine au début des années 1960



Vue d'ensemble dans les années 70



D'énormes entrepôts devinrent nécessaires pour remiser les produits en attente.



L'édifice abritant les bureaux fut construit en 1968.

En 1974, d'importantes modifications furent apportées au département de la tôlerie avec l'installation d'un système de trempage à la fine pointe de la technologie de l'époque.

D'énormes entrepôts devinrent nécessaires pour remiser les *stocks* en attente: à celui de 104 x 50 pieds construit en 1958, on ajouta une bâtisse de 408 x 60 pieds en 1960 puis une autre de 150 x 43 pieds en 1964. Deux entrepôts de 200 x 50 pieds et de 211 x 51 pieds furent érigés en 1965, suivis, en 1975, d'un bâtiment de 210 x 69 pieds et finalement d'un autre entrepôt de 414 x 70 pieds en 1978.

L'édifice abritant les bureaux fut construit en 1968 (les bureaux étaient jusqu'alors installés dans l'ancienne maison familiale). En 1960, on érigea une bâtisse pour le garage et l'usine (210 x 61 pieds) qui abrite maintenant le département de plastique.

L'entreprise s'est développée à un rythme étourdissant. A. Garant & fils Limitée fut désignée, à partir du 31 décembre 1965, sous le nom de Garant inc.

**GARANT**®

# CALENDRIER DES ACTIVITÉS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1	2
3	4 SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL	5	6 RÉUNION CERCLE FERMIÈRES	7	8 JOURNÉE DE LA FEMME	9
10	11	12	13 DATE DE TOMBÉE POUR L'ÉCHO	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30



**Casse-Croûte  
CHEZ MIKE**

**570, Chemin St-François O.**

**259-2447**



**BOUCHERIE**

**Richard  
Morin**

Service d'abattage • Produits maison • Viande de choix

602, ch. St-François Ouest  
St-François de Montmagny G0R 3A0  
(418) 259-7783

**SPECIAUX EN MAGASIN  
TOUTES LES SEMAINES**

Vente & Adm.: (418) 259-7721

Fax: (418) 259-7725

Québec: 1-800-463-7022

Ontario & Maritimes: 1-800-463-7050

MEUBLES

**Morigeau**

LTÉE

25, rue de L'Étang  
Saint-François, (B.P. Morigeau)  
Cté Montmagny, QC G0R 2G0

# LES JEUX DE L'ÉCHO

CATEGORIE		
MOTS MELANGES	NEIGE	INDICES
1- AECGL	_____	EAU
2- AIENDCCT	_____	AUTO
3- IASMFR	_____	GIVRE
4- EEEIGNDR	_____	PELLETER
5- UECHT	_____	TOMBER
6- OOEEMNHB	_____	PERSONNE
7- AAERFL	_____	VENT
8- OUUEESLFFS	_____	MACHINE
9- EEOURCRL	_____	TOMBER
10- EUBTT	_____	COLLINE
11- UENRPDT	_____	PREVOYANT
12- OUIEERRDP	_____	VENT
13- OUELB	_____	ROND
14- AIENTR	_____	GLISSER
15- OETTB	_____	VETEMENT
16- IAESSDGL	_____	DIVERTISSEMENT
17- IERSK	_____	SPORT
18- OONCFL	_____	NEIGE
19- IEVRH	_____	SAISON
20- AONCLG	_____	CUBE

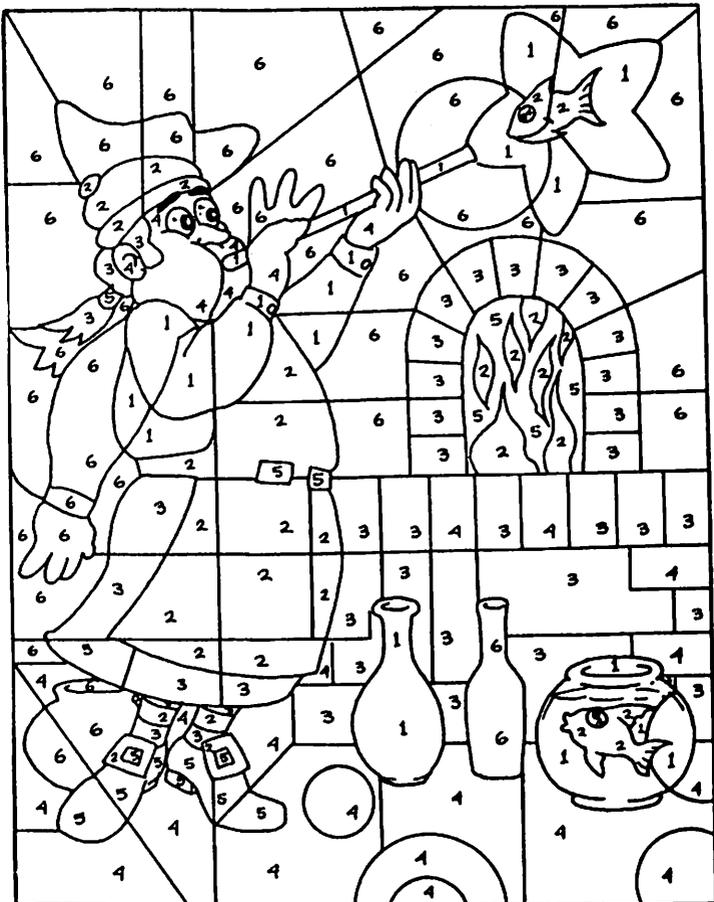
PROBLÈME NO 23

MINI DÉTENTE

MOT DE 7 LETTRES  
PETIT ÉCRAN

A	C	module	T
animer	caméra	mort	talent
appareil	coller	O	terme
avaler	copie	oeuvre	V
aventure	F	ondes	valeur
avions	fables	opter	variété
B	films	P	vital
beauté	fort	patient	volume
besoin	M	pièce	votant
bondir	matin	presser	
bouton	mentir	prude	

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	P	R	E	S	S	E	R	V	U	E	O	R
2	P	M	E	E	M	E	N	T	I	R	E	C
3	N	R	D	M	L	R	T	N	A	T	O	V
4	I	N	U	L	I	E	R	A	P	P	A	O
5	O	T	O	D	F	N	V	O	I	L	R	L
6	S	C	N	S	E	E	A	E	E	D	E	E
7	E	O	E	E	N	N	E	U	C	T	M	T
8	B	T	L	T	I	O	R	M	E	N	A	E
9	T	E	U	M	A	T	I	N	U	E	C	I
10	E	R	D	A	R	U	A	V	A	L	E	R
11	E	N	O	O	E	O	R	P	A	A	O	A
12	N	E	M	F	A	B	L	E	S	T	E	V



1 = BLUE  
2 = RED  
3 = BROWN  
4 = ORANGE  
5 = BLACK  
6 = YELLOW

1 = BLEU  
2 = ROUGE  
3 = BRUN  
4 = ORANGE  
5 = NOIR  
6 = JAUNE

CATEGORIE		
MOTS MELANGES	DEFAULT	INDICES
1- EUIMQNS	_____	GENEREUX
2- ASPESRE	_____	LACHETE
3- OENNHSREU	_____	HONTE
4- IEAGTR	_____	BOUGER
5- EEEISGLP	_____	MATIN
6- IEUADRL	_____	BEAUTE
7- EEURRR	_____	FAUTE
8- OETTS	_____	IDIOTE
9- AAIECRV	_____	ARGENT
10- AIERTCH	_____	PUNIR
11- EURGJ	_____	PENSER
12- OOUIRNSS	_____	DESSOUS
13- EULRC	_____	FEROCE
14- AUECNNR	_____	RECONCILIATION
15- IIEOYHPRSC	_____	MENTEUR
16- EEIVNUX	_____	JALOUX
17- AIENTV	_____	SATISFACTION
18- EIOLRG	_____	FIERTE
19- OIIEERVGRN	_____	BOISSON
20- EEEIUPTXRN	_____	VANITEUX

## MARTIN SIMARD TRANSPORT INC.

- TRANSPORT GÉNÉRAL
- TRANSPORT GRAVIER & SABLE

275 ouest, Boul. St-François  
Saint-François, Cté Montmagny Qué. G0R 3A0  
Tél.: (418) 259-7789

Ligne directe (418) (819) (514): 1-800-463-8744

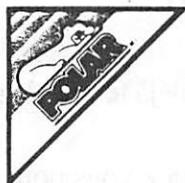
## USINAGE JOLIVET

Henri Jolivet, président

- Remontage de shaft à la soudure
- Tournage intérieur et extérieur
- Filetage au tour conique ou cylindrique
- Sabot d'enfoncement et bague pour pûsetiers
- Portées de bearing
- Fraisage général
- Fabrication d'étagère
- Chemin de clé
- Coupe au gaz
- Soudure d'acier
- Soudure de fonte
- Perçage de trous de 1/16 à 2 pouces

474, Montée Les Prairies  
St-François de Montmagny (Québec)  
GOR 3A0

Usine: 259-7001  
Fax: 259-2601



## Fenêtres Montmagny Inc.

C.P. 160, St-François, Montmagny, (Québec) G0R 3A0  
Bur.: (418) 259-7763 Qué.: (418) 692-0659  
Fax: (418) 259-7236 Mt.: (514) 848-7174



TÉL.: 248-2554  
RÉS.: 259-2526

## MARTIN PARÉ ENR.

ATELIER DE SOUDURE GÉNÉRALE  
ARC ÉLECTRIQUE – GAZ – ALUMINIUM  
VENTE DE MÉTAL –

389 A, BL. TACHÉ, MONTMAGNY G5V 1E3



Tél.: (418) 248-4636  
Fax: (418) 248-5565  
Rés.: (418) 259-7419



MMB

## MAISONS MODULAIRES MONTMAGNY

Division de constructions ABSDA inc.

### RÉNOVATIONS

ANDRÉ BLAIS, Directeur général

280, chemin des Poirier, C.P. 91  
Montmagny, (Québec) - G5V 3S3



## PRODUITS TUBULAIRES ROY INC.

52, boul. Morigeau  
St-François de Montmagny, QC G0R 2G0

Tél.: (418) 259-2711  
Fax: (418) 259-2931

FABRICATION DE MOBILIERS DE MAGASIN  
ET COMPOSANTES DE MÉTAL SUR MESURE

## Hockey boom primaire

La saison de hockey boom va bon train, d'ici deux semaines les séries seront terminées. Dans le prochain journal, je vous donnerai les résultats des parties et les gagnants.

## Tournoi de hockey

Cinq (5) équipes ont participé au tournoi se déroulant le 16 et 17 janvier. La température aidant, cette fois ce n'est pas le froid, mais la neige qui s'est mise de la partie. Dans l'ensemble, la participation a été bonne et l'intérêt est là pour l'hiver prochain!

Plusieurs parties ont été serrées allant même en confrontation ; des équipes assez bien équilibrées. On a même pu voir la relève dans ce tournoi.

### Gagnants

Cap. Ghyslain Simard  
Bernard Guimond  
Dave Martineau  
Stecy Aubé  
Marc-André Roy  
Guillaume Fournier  
Dany Garant  
Sébastien Lamonde  
\* Jason Lacroix

### Finalistes

Cap. Pierre Bouffard  
Olivier Morin  
Marc Morin  
Maxime Morin  
Jean-Philippe Morin  
Gaston Martineau  
Garry Gendron  
Claude Tanguay  
\* Gilbert Morin

Félicitation à tous les joueurs qui se sont présentés vendredi soir et samedi pour participer à ce tournoi amical.

## Saviez-vous que...

\* Saviez-vous que l'équipe de Ghyslain Simard a causé toute une surprise en gagnant le tournoi!

\* Saviez-vous que plusieurs gars trouvent cela très dur le samedi matin quand le tournoi continue... Pourquoi?

\* Saviez-vous que le gardien de but Germain Chouinard nous a prouvé qu'il était "humain". Il n'a pu amener son équipe bien loin dans le tournoi. Est-ce un signe avant-coureur d'un déclin éminent ou encore simplement une

erreur de parcours?

\* Saviez-vous que lors du dernier tournoi disputé à la patinoire locale, nous avons découvert une nouvelle étoile montante: Jason Lacroix. Sa performance a permis à son équipe de remporter les grands honneurs de cette compétition très relevée. Bravo Jason!

Jocelyne, Mario



## Info baseball

Malgré la neige, il est déjà temps de parler baseball...

Bientôt ce sera un rendez-vous pour tous ceux et celles qui sont intéressés (es) à jouer ou à s'impliquer comme marqueurs ou autre pour le baseball à St-François... À suivre...

## Atelier de Menuiserie Albert Proulx Enr.

FABRICATION et RÉPARATION  
de MEUBLES

FABRICATION:  
Armoires, escaliers, meubles de tous genres  
chassis et portes antiques



84, Ch. Les Prairies,  
St-François, Cté Mont., QC GOR3A0

Tél.: 259-7454

## PHILIAS BLAIS & FILS ENR

EXCAVATION - TERRASSEMENT  
DÉNEIGEMENT  
INSTALLATION FOSSE SEPTIQUE  
CHAMP ÉPURATION  
TRANSPORT & ÉPANDAGE  
Terre-noire - Terre à jardin  
Terre à pelouse - Sable - Gravier  
Remplissage - Tuff - Concassé



218, Rivière-Sud, St-François,  
Montmagny (Qué.) GOR 3A0

Jacques Blais  
Tél.: (418) 259-7841

## MESSAGE IMPORTANT

**E**n janvier dernier, le Conseil municipal de St-François de la Rivière du Sud a passé un règlement autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale entre la M.R.C. de Montmagny et les municipalités suivantes: St-François de la Rivière du Sud, St-Pierre de la Rivière du Sud, St-Paul de Montmagny et Notre-Dame de Rosaire. En d'autres termes, cela signifie que monsieur Yves Laflamme n'occupe plus la fonction d'inspecteur municipal.

Vous devrez dorénavant demander vos permis de réparation, construction, démolition ou autres à l'inspecteur intermunicipal monsieur Nicolas Pilote. Monsieur Pilote, à moins d'avis contraire, sera au bureau municipal de St-François, les mardis avant-midi et les jeudis toute la journée. Par contre, si vous avez besoin de simples renseignements, le personnel du bureau municipal se fera un plaisir de répondre à vos questions.

En plus d'émettre les permis, monsieur Pilote aura comme mandat d'en faire le suivi et d'émettre des amendes en cas de non conformité avec la réglementation. Un autre volet de sa tâche sera de veiller à faire respecter le règlement de nuisances présentement en vigueur sur le territoire. Il aura également un mot à dire au niveau de l'environnement.

Donc, je vous demanderais dorénavant de planifier vos demandes de permis, en fonction de l'horaire de travail de monsieur Pilote, soit d'une journée et demie par semaine. Au tout début cela demandera une période d'ajustement, autant pour les contribuables que pour le nouvel inspecteur, mais soyez assuré de mon entière collaboration afin que la transition se fasse en douceur.

Yves Laflamme, ex-inspecteur municipal

Pierre Garant  
Tél: (418) 259-2655  
Fax: (418) 259-2158



**Weed Man**  
708 St-François O., C.P. 98  
Saint-François, Québec  
Canada G0R 3A0

## SERVICE DE DÉCORATION

CAROLE DESROSIERS  
DESIGNER INT.  
CAROLE ROCHEFORT  
DÉCORATRICE  
AMÉLIE BOURGULT  
DÉCORATRICE

"POUR MIEUX  
VOUS SERVIR"

VASTE CHOIX DE  
PRÉLART-TAPIS  
CÉRAMIQUE  
EN INVENTAIRE

# TAPIS MONTMAGNY

391, BOUL. TACHÉ EST  
MONTMAGNY • 248-7840

**J**e profite de l'occasion pour vous souligner deux points importants qui amélioreront les services dispensés à la population en 1996.

Premièrement le 9-1-1. Vous avez sûrement entendu parler de ce numéro magique qui va devenir bientôt une norme pour toute l'Amérique du nord pour les situations d'urgence. Le 9-1-1 est un service donné par votre Municipalité à sa population. Par ailleurs la Municipalité en confie la gestion et l'opération à une compagnie de téléphone qui en l'occurrence pour nous va être Québec-Téléphone et à une centrale qui va saisir l'appel pour le distribuer suivant sa nature soit vers les services policiers, ambulanciers ou d'incendie. Vous allez me dire nous avons déjà un numéro, en effet vous pouvez déjà dans différentes municipalités obtenir ces services-là par deux ou trois numéros différents.

À l'avenir, lorsqu'il y aura un appel quel qu'il soit, vous aurez à composer tout simplement 9-1-1-. Immédiatement votre appel reçu à la centrale, il se passe deux choses importantes. Premièrement il s'affiche à l'écran votre nom, votre adresse et votre situation géographique même dans votre milieu municipal. De plus, la ligne téléphonique reste branchée à votre appareil, même si pour différentes raisons vous n'êtes plus en état de parler. Soit que vous avez été assailli par un importun, que vous ayez été étouffé par de la fumée, ou que vous ayez eu un attaque soudaine, crise cardiaque ou autres, vous n'avez plus besoin dans une situation d'urgence de parler au téléphone. Le répartiteur qui aura pris votre appel téléphonique, tant et aussi longtemps qu'il n'annulera pas votre appel, votre nom et adresse resteront toujours affichés à l'écran et immédiatement ce répartiteur va signaler votre difficulté au service approprié.

L'avantage de ce service c'est que vous soyez plus près de tous les services qui doivent s'occuper de vous en cas d'urgence. Il est démontré que dans des cas d'incendie ce sont les cinq premières minutes d'intervention qui sont importantes. Il est démontré aussi que

dans le cas des maladies cardiaques lorsque les personnes subissent une perte de connaissance ou de respiration de trop longue durée, il s'avère des lésions qui sont irréparables.

Donc, tout ceci pour vous dire que dans le courant de l'année 1996, à la demande de votre Municipalité vous serez desservis par le service d'urgence 9-1-1 qui va vous permettre d'avoir les mêmes services d'urgence que la population urbaine. Ceci ne se fait pas sans frais. Évidemment pour avoir accès à ces services, la Municipalité a dû autoriser que la compagnie de téléphone prélève \$0.79 par ligne téléphonique par mois sur votre compte. Vous ne payez pas plus cher que le monde urbain c'est un prix quasi standard pour l'ensemble de tous les territoires desservis par le 9-1-1.

Donc, vous continuez dans les situations d'urgence pour l'instant à contacter les mêmes numéros de téléphone qui sont en votre possession. Mais aussitôt que ce service sera en opération, vous allez tous être immédiatement avisés, soit par courrier, soit par le journal l'Écho.

Deuxième point, depuis plusieurs années des propriétaires forestiers ont à subir des inconvénients dus à ce que leurs voisins ont vendu ce qu'on appelle une coupe à blanc. C'est-à-dire, soit qu'ils ont vendu leur terre à bois pour la faire plumer ou soit qu'ils ont vendu la coupe à des commerçants qui viennent de l'extérieur pour vendre le bois. Ceci avait deux effets désastreux. Le prix que ces personnes payent pour plumer une terre à bois vient débalancer notre rôle d'évaluation donc la Municipalité est obligée de refaire le rôle d'évaluation et ceci amène des hausses assez importantes dans l'évaluation des terres à bois. Ce qui vient pénaliser ceux qui exploitent leur terre à bois d'une manière rationnelle pour en avoir une récolte à tous les cinq ans et ceci pendant plusieurs années.

Le deuxième inconvénient, lorsque qu'une terre est plumée les couloirs de vent font que chaque côté, le bois écrase et est brisé, ce qui est très désavantageux

## CHRONIQUE DU MAIRE (suite)

pour les deux propriétaires voisins. Donc un règlement intérimaire, s'il n'est pas adopté à la deuxième semaine de février, le sera au mois de mars, interdira dorénavant toute coupe à blanc sur les terres à bois et ce règlement fournira des informations à savoir comment couper la production de votre terre à bois, sans qu'il y ait de dommage pour l'environnement et le voisinage.

Cette réglementation va être restrictive seulement pour ceux qui vont vouloir couper à blanc, c'est-à-dire plus de douze arpents carrés. Tous les propriétaires de terres à bois qui en font une exploitation rationnelle, qui ne font pas de coupe à blanc, c'est-à-dire qui ne prélèvent pas de bois plus bas que 5 à 6 pouces sous la souche, ne seront pas importunés par cette réglementation.

Donc, avant d'entreprendre des grands travaux forestiers soit pour des coupes de rajeunissement ou des coupes de maturité qui seront permises par cette réglementation, soyez vigilants et n'oubliez pas de demander un permis à la Municipalité qui se fera un plaisir de collaborer, par le biais de l'inspecteur municipal afin que tout soit fait dans l'harmonie. Par ailleurs, si vous vous apercevez qu'il y a certains individus qui veulent abattre d'une manière irrationnelle des terres voisines, n'hésitez pas à rapporter le fait au bureau municipal. L'information sera traitée confidentiellement et nous procéderons dans les plus brefs délais possibles pour vérifier la conformité de cet abattage.

Jacques Dumas, maire

### MODERNE

- |               |               |
|---------------|---------------|
| 1. glace      | 11. prudent   |
| 2. accident   | 12. poudrerie |
| 3. frimas     | 13. boule     |
| 4. déneiger   | 14. traîne    |
| 5. chute      | 15. botte     |
| 6. bonhomme   | 16. glissade  |
| 7. rafale     | 17. skier     |
| 8. souffleuse | 18. flocon    |
| 9. écrouler   | 19. hiver     |
| 10. butte     | 20. glaçon    |

- 1- MESQUIN
- 2- PÂRESSE
- 3- DESHONNEUR
- 4- AGITER
- 5- ESPIEGLE
- 6- LAIDEUR
- 7- ERREUR
- 8- SOTTE
- 9- AVARICE\*
- 10- CHATIER
- 11- JUGER
- 12- SOURNOIS
- 13- CRUEL
- 14- RANCUNE
- 15- HYPOCRISIE
- 16- ENVIEUX
- 17- VANITE
- 18- ORGUEIL
- 19- IVROGNERIE
- 20- PRÉTENTIEUX

au  
145, Boul. Taché  
MONTMAGNY

**2 services**  
sous un même toit



**Lebeau**  
**VITRES D'AUTOS**

148, boul. Taché Ouest, Montmagny

**Tél: (418) 248-8444**

**Centre de Pneus Ouellet**



Réparation et vente de pneus  
Auto, ferme et camionnette

145, boul. Taché Ouest  
MONTMAGNY

**Tél: (418) 248-2296**

# L'ÉCHO MUNICIPAL

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ ST-FRANÇOIS DE LA RIVIÈRE DU SUD  
COMTE DE MONTMAGNY

A une séance régulière des membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud, dûment convoquée par avis spécial à chacun et tenue le lundi 5 février 1996, à la salle municipale au Centre des Loisirs, à vingt heures.

A laquelle sont présents monsieur Jacques Dumas, maire, messieurs Henri Boulet, Norbert Morin, Alphonse Marceau, Denis Blais et Joseph-Aimé Blais, tous conseillers formant le quorum sous la présidence de monsieur Jacques Dumas, maire.

Monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier est aussi présent.

La séance débute par la prière d'usage du Maire.

IL EST PROPOSE par monsieur Alphonse Marceau,  
APPUYE par monsieur Norbert Morin,  
ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit accepté avec varia ouvert.

Une photocopie du procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 février 1996 ayant été remise à chacun, sa lecture en est dispensée.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,  
APPUYE par monsieur Denis Blais,  
ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du lundi 5 février 1996 soit accepté tel que déposé.

IL EST PROPOSE par monsieur Henri Boulet,  
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,  
ET RESOLU QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes suivants:

## COMPTES A PAYER

Soc. Canadienne des Postes, envoi Expresspost		3.02
Julie Forgues, remboursement taxes 1995		40.68
Clément Marceau, remboursement taxes 1995		145.78
Les Loisirs St-François, contribution municipale		5,000.00
Soc. Canadienne des Postes, envoi frais poste		4.10
Soc. Canadienne des Postes, achat 500 timbres		256.40
Commission Santé Sécurité Travail, paiement selon estimé des salaires 1995		608.85
Québec-Téléphone, service et interurbains Bureau	361.08	
" " " Garage	123.39	484.47
Hydro-Québec, électricité Garage muni.	627.62	
" " Poste incendie	123.60	
" " Enseigne	117.88	869.10
Hydro-Québec, Bi-Energie M. Paroisse	757.97	
Electricité M. Paroisse	1,375.45	
Electricité log. 536	300.35	2,433.77

Ministre Revenu du Québec, remise de janvier RRQ 803.78, Impôt 2,256.73, RAMQ 870.36	3,930.87
Ministre Revenu National, remise de janvier Ass. chômage 1,284.45, Impôt 1,928.00	3,212.45
C.A.R.R.A, remise de janvier	265.74
Richard Leblanc, enlèvement vidanges janvier	2,105.20
Régie Intermunicipale Anse-à-Gilles, enfouissement vidanges janvier	867.46
Roger Blais, chloration janvier 1996	125.00
Gaston Garant, remb. frais déplacement janvier 418 km x .24	100.32
Yves Laflamme, remb. frais déplacement M.R.C. Montmagny 40 km x .24	9.60
Les Architectes Fontaines et Gauthier, honoraires rapport d'expertise de la Maison Paroisse	1,390.83
Journal l'Echo, publication 14 pages	490.00
Bureautique Côte Sud, relieur et papier informatique, étiquettes, panier correspondance	169.92
Les Editions Mabec, 1 calendrier municipal	24.46
Laboratoire de l'Environnement LCQ, analyses échantillons d'eau	64.61
Les Produits industriels Jean-Paul Côté, chlore	698.43
Formules d'Affaires CCL, 1 registre des permis et impression 1000 chèques	315.02
Municipalité Berthier-sur-Mer, rémunération pompiers lors feu Maison Gracia Simard	1,288.00
Municipalité St-Raphaël, 108 heures travail pompiers, bénéfices marginaux 12%, essence feu G. Simard	2,096.36
Ville de Montmagny, salaires et avantages sociaux pompiers 767.40, camion citerne 1,025.00, camion auto-pompe 375.00 lors du feu chez G. Simard	2,167.40
Les Ambulances Jacques inc., transport Denis Laforest lors feu G. Simard	140.25
Excavation Chanel & Fils, 3 hrs feu G. Simard	273.49
Scaphandre Autonome, plein d'air	444.42
Novicom 2000, réparer base et pager	448.47
Québectel Mobilité, service cellulaire	67.81
Distribution Fortin & Nadeau, remplacement contenu trousse de premiers soins au Garage municipal	84.13
Jean-François Paré, remboursement achat matériel	23.09
Pétrole Montmagny	
2715.7 litres à .445 huile diesel	2,926.52
1283.6 " " .236 " chauffage M. Paroisse	345.21
509.9 " " à .251 Poste incendie	145.84
Huile à moteur pour équipements	466.23
	3,883.80
Marché Morigeau, essence camion incendie 202.24	
lunch pompiers lors feu 90.12	292.36
Macpek, filtres équipements	30.13
Produits VTO, savon laver camion, caisse papier	134.30
Breton Métal, fer pour équipement	214.35
Blondeau Oxygène, oxygène, serre tête	75.20
Mack Ste-Foy inc., pièces réparation camion Mack	1,145.88
Denis Roger ltée, lame de charrue et ressort	549.83
Les Automobiles Chabot, lave vitre	1.85
Garage J.G. Rémillard,	
Sabot et couteau aile de côté Mack 449.43	
1 peigne et couteau niveleuse 466.03	
Pièces équipements 91.67	1,007.13
Radexpert, réparation radiateur camion Sicard et 1 radiateur chaufferette niveleuse	266.09
T-Tracto, pièce niveleuse	63.19
Garage Patrice Samson, réparation camion Mack	219.35

U.A.P., pièces pelle rétrocaveuse et divers équipements		323.29
Réal Huot inc., matériel aqueduc		58.68
Spécialistes Hipertech inc, graisse pour équipement		45.02
R.E.M. roue pour conteneur à déchets Loisirs		91.80
Advance Construction Equipment limited, pièce pelle rétrocaveuse		123.94
Raymond Proulx, nettoyage fournaise Poste incendie		56.98
Langlois & Frère, matériel équipement		66.94
Philiias Blais & Fils,		
Transport neige	1,084.85	
Bris aqueduc	446.70	
Déneigement Porte (produits dangereux) et déplacer débris Maison G. Simard	188.03	1,719.58
Unibéton,		
17.58 tm à 1.30 sable bris aqueduc	26.04	
16.75 tm à 7.50 granulat bris aqueduc	143.16	
137.12 tm à 10.25 criblure lavée	1,892.79	2,061.99
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers		
Équipement déneigement	121.30	
Maison Paroisse	34.85	156.15
René Samson, photo cellule pour sentinelle		51.10
Lemieux & Proulx, lanterne		29.04
Bossé et Frère enr., pièce camion Mack		63.75
Centre de Pneus Ouellet, pneu arrière camion		319.07
Roy Technologies, panneaux signalisation		595.04
Bibliothèque du Rocher, contribution 1996		3,305.00
Journal L'Echo, publication 5 3/4 pages		201.25
Aréo-Feu, réparation pompe		5,144.21
Gilles Lamonde, ler versement déneigement de la rue du Rocher		413.09
Blondeau Oxygène, location cylindre		8.69
Denis Blais inc., réparation fluorescent local 102 Maison Paroisse		59.84
Garage J.G. Rémillard, pièces camion Mack		287.16
Pétrole Montmagny		
465 litres à .236 Poste incendie	125.05	
1233.9 " à .251 M. Paroisse	352.93	
1558.03 " à .445 Huile diesel	1,775.45	
Barils d'huile	429.80	2,683.23
NORAM, services consultation pour réseau routier municipal		103.13
Les Commerçants de la Chaudière, transport colis		40.89
Métal LPL enr, fer pour bac à déchets Loisirs		16.87
Boivin & Gauvin, réparation équipement incendie (lance)		39.93
Deschênes, ballast pour fluorescent Garage		52.30
Martin Simard Transport, 10 voyages de neige		155.98
Servodirection DSG, pièces souffleur		366.94
Produits VTO, savon à main Garage		81.82
T-Tracto, pièces contrôle niveleuse		1,803.57
Soc. Coop. Agri. Riv. Sud, matériel divers		738.80
		<hr/>
		\$59,798.03

## POINTS LOCAUX

### POSTE DE CHLORATION (FILTRUM)

La compagnie Filtrum a envoyé des documents dûment signés à l'effet que le système proposé (délimètre magnétique) va être supérieur à ce que nous avons en ce moment.

Ces documents sont très difficiles à comprendre pour quelqu'un qui n'a aucune expertise dans le domaine. Le secrétaire-trésorier a communiqué avec le ministère de l'Environnement afin d'avoir leur point de vue, mais le ministère a répondu qu'il n'était pas de leur ressort d'analyser les projets. Il recommande d'engager une firme d'ingénieurs à cet effet.

CONSIDERANT QUE la compréhension des documents expédiés par le chargé de projet à la compagnie Filtrum n'est pas du tout évidente pour un néophyte dans le domaine;

CONSIDERANT QUE le ministère de l'Environnement répond qu'il n'est pas de son ressort d'analyser les projets qui lui sont soumis;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,  
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,  
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud retienne les services de la firme NORAM pour étudier avec soin les documents qui lui ont été présentés. Suite à cette analyse NORAM conseillera la Municipalité si oui ou non ladite installation proposée est conforme à leurs avancés.

QUE si la firme NORMAM recommande à la Municipalité d'aller de l'avant avec ce projet d'installation d'un débitmètre magnétique, le Conseil autorise le secrétaire à enclencher immédiatement le processus pour se munir d'un tel appareil au Poste de chloration.

## **REGLEMENT RELATIF A LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VEHICULES OUTILS**

Depuis quelques années le gouvernement du Québec a transféré les chemins aux municipalités. A St-François de la Rivière du Sud cela représente 35 kilomètres de chemin, d'où l'importance de s'en occuper car il y va de l'intérêt de tous les contribuables.

Les périodes les plus néfastes pour les chaussées sont évidemment les périodes de dégel. Le transport lourd abusif abîme énormément l'état de nos chemins. La Municipalité veut donc adopter un règlement sur la circulation des véhicules lourds sur son territoire.

Un modèle dudit règlement a été envoyé à la direction Chaudière-Appalaches à Saint-Romuald pour un examen vigoureux. Après quoi, s'il est jugé correcte, il devra être acheminé au ministre des transports pour fin d'acceptation.

Grossomodo, ce règlement autorisera les véhicules lourds à emprunter les chemins de St-François seulement s'ils ont une cargaison à livrer à St-François ou encore une cargaison à aller chercher à St-François. Voici un exemple concret: Bétonag de St-Raphaël est demandé pour un voyage de criblure au Garage municipal. Il a le droit d'emprunter nos chemins dits locaux. Par contre si Bétonag est demandé pour un voyage de criblure par la Municipalité de St-Pierre de la Rivière du Sud, il devra emprunter la route 20 ou la 132 et se rendre à St-Pierre sans emprunter les chemins de St-François.

## **ACTIVITES-LOISIRS A MONTMAGNY POUR NON-RESIDENTS**

Présentement, un non-résident de Montmagny ne peut se procurer la carte Loisirs. Un non-résident de Montmagny a à défrayer des coûts additionnels de l'ordre de 25% s'il veut pratiquer quelque activité sportive que ce soit à Montmagny. C'est une décision politique des élus de la Ville de Montmagny.

A St-François, plusieurs personnes pratiquent des activités à Montmagny et sont offusquées de la situation qui prévaut actuellement.

Monsieur le Maire est entré en contact avec le responsable des Loisirs de la Ville de Montmagny, monsieur Clément Laliberté, afin de voir s'il n'y aurait pas possibilité de négocier une entente qui satisferait les deux parties. Voilà où l'on en est pour le moment. D'autres développements sont à venir.

## **DEMANDE DU CLUB DE L'AGE D'OR**

Le Club de l'Age d'Or de St-François aimerait peindre et plâtrer à quelques endroits le local qu'ils occupent à la Maison de la Paroisse. Ils demandent l'autorisation au Conseil pour s'exécuter. Ils sont prêts à défrayer eux-mêmes les coûts pour ce travail (environ \$2,600.00).

Le Club demande également si la Municipalité ne pourrait pas défrayer les coûts des rideaux pour le local. Selon l'estimation, il en coûterait environ \$1,200.00.

CONSIDERANT QUE le local du Club de l'Age d'Or n'a pas été rafraîchi depuis au moins vingt ans;

CONSIDERANT QUE le Club de l'Age d'Or de St-François de la Rivière du Sud est prêt à déboursier \$2,600.00 pour rafraîchir le local ce qui couvre les 2/3 de la dépense totale;

CONSIDERANT QUE le Club de l'Age d'Or de St-François de la Rivière du Sud est un organisme sans but lucratif;

CONSIDERANT QUE le Club de l'Age d'Or est un organisme bien vivant au sein de la collectivité de la paroisse;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,

APPUYE par monsieur Henri Boulet,

ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud accepte la proposition du Club de l'Age d'Or à savoir: eux défrayer les coûts de peinture et de plâtrage de leur local à la Maison de la Paroisse estimés à environ 2 600,00\$ et en contrepartie la Municipalité va défrayer le coût des rideaux jusqu'à concurrence de 1 200,00\$ soit le 1/3 de la dépense totale.

## **NOMINATION DES POMPIERS**

Des changements ont été apportés à la brigade incendie de St-François et il faudrait les confirmer par résolution.

Premièrement, nomination de M. Luc Lemieux comme pompier régulier. Il était pompier auxiliaire.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,  
APPUYE par monsieur Joseph-Aimé Blais,  
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière  
du Sud nomme monsieur Luc Lemieux comme pompier régulier au sein  
de la brigade incendie.

Messieurs André Boulet et Gilles Théberge ayant moins de temps  
à consacrer à ce travail ne désirent plus être réguliers au sein  
de la brigade. Un poste de pompier auxiliaire leur conviendrait.

Monsieur Mario Paré est intéressé à devenir pompier auxiliaire  
au sein de l'équipe de St-François.

CONSIDERANT QUE messieurs André Boulet et Gilles Théberge sont  
trop occupés pour suivre les activités régulières du service  
incendie;

CONSIDERANT QUE monsieur Mario Paré a manifesté un vif intérêt  
à se joindre à la brigade;

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,  
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,  
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière  
du Sud accepte les raisons de messieurs André Boulet et Gilles  
Théberge;

QUE ces derniers ne soient plus considérés comme pompiers  
réguliers mais plutôt comme pompiers auxiliaires;

QUE monsieur Mario Paré soit nommé pompier auxiliaire au sein  
du service incendie de St-François.

## **ASSURANCE DE LA BIBLIOTHEQUE**

Le Centre régional de services aux bibliothèques publiques  
(C.R.S.B.P.) - Régions de Québec et Chaudière-Appalaches inc. avise  
la Municipalité qu'à partir du 29 février 1996, il lui incombera  
d'assumer la pleine responsabilité des biens culturels et  
équipement déposés.

De plus, autoriser par résolution, monsieur Jacques Dumas,  
maire et monsieur Yves Laflamme, secrétaire-trésorier à signer le  
contrat de la nouvelle convention 1996.

IL EST PROPOSE par monsieur Norbert Morin,  
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,  
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière  
du Sud autorise monsieur Jacques Dumas maire et monsieur Yves  
Laflamme, secrétaire-trésorier à signer le contrat de la convention  
1996.

## **ANNULATION DES SOLDES DES REGLEMENTS 132-1995 ET 133-1995**

Il avait été approuvé par le service du financement municipal  
un montant de \$94,000.00 (règlement No 132-1994) pour la  
bibliothèque et un montant de \$160,000.00 (règlement No 133-1994)  
pour l'agrandissement du Garage municipal. Hors, ces montants  
approuvés n'ont pas été utilisés en entier. Sur les \$254,000.00,  
il y a \$164,534.00 qui n'ont pas été utilisés. Hors le service du  
financement municipal demande de les annuler par résolution afin  
de ne pas souffler l'endettement de la Municipalité.

ATTENDU QUE les montants approuvés pour les règlements 132-1994 et 133-1994 n'ont pas été tous utilisés;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud n'a pas l'intention de gonfler son endettement;

IL EST PROPOSE par monsieur Joseph-Aimé Blais,  
APPUYE par monsieur Alphonse Marceau,  
ET RESOLU QUE la Municipalité de Saint-François de la Rivière du Sud annule les soldes des règlements d'emprunt suivants:

Règlement No 132-1994	solde de	46,766.00
Règlement No 133-1994		117,768.00
	solde cumulatif	<u>164,534.00</u>

IL EST PROPOSE par monsieur Denis Blais,  
APPUYE par monsieur Norbert Morin,  
ET RESOLU QUE la séance soit levée.

La séance se termine vers vingt et une heures et quarante-cinq minutes.

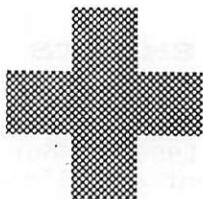
Adopté unanimement

Jacques Dumas, maire  
Yves Laflamme, sec.-trés.

La sûreté du sang, c'est  Vital

Pour plus de renseignements, communiquez avec  
la Croix-Rouge canadienne de votre localité  
ou appelez le

**1-800-668-2866**



La Société canadienne de la Croix-Rouge

**SALON KARO**

4 Rue Boivin  
St-François  
Montmagny  
GOR 3A0

*Carole Guillemette, prop.*

 259-7117



**Les Équipements de Ferme**

JEAN-PAUL BONNEAU, prop.

**VENTE & SERVICE**

**918, Boul. St-François O., St-François  
Cté Montmagny, GOR 3A0**

**Tél.: 259-7289**



Gouvernement du Québec  
Ministère de la Justice

## AVIS

### PROPOSITION DE RÉCOMPENSE, DÉCORATION OU DISTINCTION POUR ACTE DE CIVISME

Le gouvernement du Québec peut décider de rendre hommage à ceux et celles qui accomplissent des actes de civisme en accordant des récompenses, décorations et distinctions en vertu de la Loi visant à favoriser le civisme (L.R.Q., c. C-20).

Tout citoyen qui considère qu'une personne a accompli un acte de civisme entre le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et le 31 décembre 1995, dans des circonstances périlleuses (celles où une personne a mis sa vie en danger) ou difficiles (celles où une personne a accompli un acte de courage ou de dévouement exceptionnel sans nécessairement mettre sa vie en péril), peut proposer au Comité sur le civisme qu'une récompense, une décoration ou une distinction lui soit décernée.

La proposition doit contenir

- le nom et l'adresse de la personne proposée (son numéro de téléphone);
- la date, l'heure, l'endroit, la description de l'acte de civisme et, s'il y a lieu, le nom des personnes en cause;
- le nom et l'adresse des témoins;
- dans les cas où la personne qui a accompli l'acte de civisme est décédée, le nom et l'adresse de son conjoint ou, en l'absence de ce dernier, du plus proche parent, ou si elle n'en avait pas du plus proche ami;
- le nom et l'adresse de la personne qui présente la demande (une personne ne peut se proposer elle-même).

Pour que la personne soit admissible cette année, cette proposition doit être acheminée, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 1996 à l'adresse suivante :

**Secrétaire du Comité sur le civisme**  
1200, Rte de l'Église, 6<sup>e</sup> étage  
Sainte-Foy (Québec)  
G1V 4M1

Les dépliants «Hommage au civisme» sont disponibles dans les Palais de justice et les bureaux de Communication-Québec.

**Québec**



*La Maison Funéraire Laurent, Normand inc.*

*Pierre Normand T.D.L.*  
Président

116, av. Ste-Julie, Montmagny (Québec), G5V 2M1  
Tél.: (418) 248-0545 Fax: (418) 248-2621

## NOUS PRENONS SOIN DE VOTRE PELOUSE

- Estimation gratuite
- Fertilisation granulaire
- Contrôle des mauvaises herbes
- Aération

**MONTMAGNY: 259-7700**

Aucun frais composez: **1-800-463-4877**

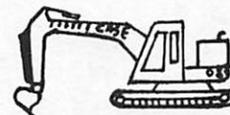
**ST-JOSEPH DE BEAUCE: 397-5455**



**Weed Man®**

## SERVICE DE BULLDOZER & PELLE HYDRAULIQUE

**Aimé Proulx**



660, Rang du Milieu  
St-Pierre, Montmagny, GOR 4B0

**248-3310**



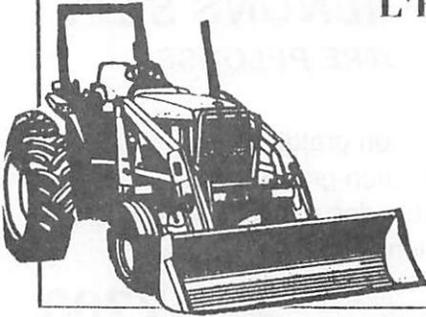
# ENCAN

Samedi le 13 Avril 96 à 9.30 heures

**MARCEL NICOLE & LORRAINE COULOMBE**  
144 Ch. St-François Est, St-François  
Tel: 418 259 7500



Tout l'Excellent troupeau Holstein Pur-Sang & à Pourcentage de 82 têtes,  
L'Équipement laitier & La Machinerie.



## LES ENCANS BOULET INC.

TEL: 418 259 7086

LE CHAMPION POIDS PLUMET

Le Plus Léger  
sur le Marché



Essayez notre nouvelle pelle !

## ERGO-CONCEPT

★★★★★

MANCHE D'ALUMINIUM ANODISÉ  
aussi résistant que l'acier,  
mais beaucoup plus léger;

- Conception ergonomique;
- Position plus naturelle du dos;
- Réduit les risques de blessures;
- Démontable pour faciliter le rangement.

## CARANT®

## LES PETITES ANNONCES

### de l'Écho

Firebird 87, rouge, 118,000 km. Toujours bien entretenue, très propre. Demandez Gérald:  
Tél.: 259-7360

Réfrigérateur G.E. (amande) 15 pi.cu, 14 ans d'usage. Fonctionne très bien.  
Tél.: 259-7932

Pantoufles "phentex" grandeurs et couleurs variées.  
Tél.: 259-2273

Places disponibles à la garderie "Le Graffiti Enr.". Ouvert du lundi au vendredi. Reçus pour déductions d'impôt. Pour plus d'information:  
Karen Paré 259-2746 • 259-2430

ATTENTION: Les Entreprises Marc & Sylvie Blais ne feront plus la distribution de jus naturels et de boissons fruitées, pour les Promotions Québécoises, du à un changement professionnel. Alors nous disons merci à notre généreuse clientèle.

Sylvie & Marc

Vous avez des petites annonces à faire publier, rien de plus facile. Inscrire votre annonce dans cette espace et déposez celle-ci plus 2.00\$ au bureau municipal, dans la boîte identifiée au journal l'Écho (près de l'entrée).


358, CHEMIN ST-FRANÇOIS  
MONTMAGNY, QUÉBEC GOR 3A0

### Entretien Ménager D. Paquet

LAVAGE DE TAPIS, MEUBLES, MURS  
ET STORES, DÉCAPAGE, CIRAGE, ETC.

ESTIMATION GRATUITE      TÉL: (418) 259-2559  
RÉSIDENTIEL, COMMERCIAL

## PROMOPRIX

### Pierre Martin

534, Ch. St-François O.  
St-François - GOR 3A0  
TÉL.: 259-7728

#### Peau sèche

#### Soins de la peau

Notre peau doit contenir un certain pourcentage d'eau (10-20%). Si le contenu en eau baisse en bas de 10%, la peau devient fragile, fendillée et laisse pénétrer les irritants. Il peut en résulter de la démangeaison, une sensation de brûlure ou de douleur.

Plusieurs facteurs extérieurs peuvent contribuer à créer un problème de peau sèche:

- climat froid et sec
- température ambiante trop humide
- stress (perte d'eau par la transpiration)
- friction ou frottement répété avec certains tissus (ex. Laine et polyester)
- exposition exagérée aux savons, poudres parfumées, à l'alcool à friction, détergents ou solvants

La peau devient sèche, fendillée ou fissurée, surtout au niveau des jambes, des bras et des mains.

#### Prévention

Voici quelques suggestions pour prévenir ce problème en agissant sur les facteurs externes.

- Ne pas surchauffer les appartements. Les chambres doivent être fraîches.
- Diminuer la fréquence des bains. Ils doivent être d'une durée maximum de 10 à 20 minutes. Utilisez de l'eau tiède plutôt que chaude. Les douches doivent être rapides.
- Les savons utilisés doivent être doux, neutres et non irritants. Évitez les savons avec désodorisant.
- Évitez l'utilisation de poudres parfumées, d'alcool à friction.
- Évitez le contact direct de vêtements de laine ou de tissus synthétiques avec la peau.

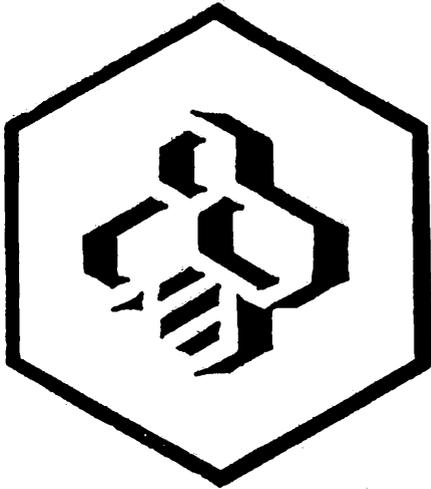
#### Traitement

Le but de tout traitement sera d'augmenter la quantité d'eau de la peau. Les émollients retiennent l'eau présente dans la peau. Les produits avec un pourcentage élevé d'huile sont plus efficaces. Par contre, ils peuvent laisser l'impression d'une pellicule grasseuse sur la peau.

Les hydratants attirent l'eau à l'intérieur de la peau. Ils sont habituellement utilisés en combinaisons avec un émollient.

Les deux types de produits sont disponibles sous de nombreuses formes: lotion, crème, onguents, etc... Choisissez toujours un produit sans parfum. Il est recommandé d'appliquer ces produits après la toilette sur une peau encore humide, une ou deux fois par jour.

L'utilisation d'huiles de bain peut s'avérer une mesure efficace pour diminuer les symptômes de peau sèche, surtout si elle est combinée à l'utilisation de crème ou lotion hydratante directement sur la peau mouillée. Leur efficacité serait diminuée par la grande dilution de ces huiles dans le bain et l'essuyage de la peau à la sortie du bain.



# La Caisse Populaire de St-François de Montmagny

POUR CERTAINS INSTITUTIONS  
CE QUI EST IMPORTANT  
C'EST VOTRE  
**CAPITAL**  
POUR NOUS CE QUI EST  
**CAPITAL**  
C'EST VOTRE  
**INTÉRÊT**

**La Caisse Populaire  
de St-François de  
Montmagny**

Siège social  
526, chemin St-François  
Ouest  
Saint-François (Québec)  
GOR 3AO  
Téléphone: (418) 259-7786  
Fax: (418) 259-7787  
LÉON JALBERT,  
DIRECTEUR

*Desjardins l'incroyable force de la coopération*